CAISSE CANTONALE VAUDOISE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rue des Moulins 3 – 1800 Vevey – Tél. : 021 964 12 11 – www.caisseavsvaud.ch

DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES INDÉPENDANTS

Si les enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union.
Ce questionnaire est réservé aux indépendants dont le revenu soumis AVS est égal ou supérieur à CHF 7'560.– / an.

Notre formulaire pdf doit être téléchargé et complété depuis votre ordinateur.
Vous pouvez ensuite le compléter et nous le transmettre via notre site
(www.caisseavsvaud.ch/transmission-demande-AF-PCI-salaries) ou par poste.

Requérant

Coordonnées du requérant

N° AVS : 756.

NIP *(si connu)* :

Nom :

Prénom :

État civil :

Depuis quand *(jj/mm/aaaa)* :

Nationalité :

Date de naissance *(jj/mm/aaaa)* :

Téléphone :

E-mail :

Adresse du requérant

Rue, n° :

NPA, localité :

Coordonnées bancaires du requérant

Nom de l'établissement bancaire :

Titulaire du compte :

IBAN obligatoire :

Clearing :

Situation personnelle du requérant

Pour les parents divorcés ou non mariés, qui détient l'autorité parentale ? ☐ la mère ☐ le père ☐ partagée

Pour les parents divorcés ou non mariés, qui détient la garde ? ☐ la mère ☐ le père ☐ partagée

Activité accessoire salariée du requérant *(exercée durant au moins 6 mois)*

Activité accessoire salariée *(exercée durant au moins 6 mois)* : ☐ oui, depuis le : ☐ non

Taux d'activité : %

Canton/pays de travail :

Nom de l'employeur :

Rue, n° :

NPA, localité :

Le salaire est-il supérieur à CHF 630.– / mois ? ☐ oui ☐ non

Autre parent : ☐ conjoint ☐ concubin ☐ ex-conjoint ☐ partenaire enregistré

Coordonnées de l'autre parent

Nom : Prénom :

État civil : Depuis quand *(jj/mm/aaaa)* :

Nationalité : Date de naissance *(jj/mm/aaaa)* :

Adresse de l'autre parent

Rue, nº :

NPA, localité :

Situation professionnelle de l'autre parent

☐ salarié ☐ sans activité lucrative ☐ au chômage

☐ agriculteur indépendant ☐ indépendant, veuillez indiquer le revenu déterminant AVS : CHF

☐ autre :

Taux d'activité : % Canton/pays de travail :

Depuis quand *(jj/mm/aaaa)* :

Le revenu est-il supérieur à CHF 630.– / mois ? ☐ oui ☐ non

Nom de l'employeur :

Rue, nº :

NPA, localité :

Enfants pour lesquels l'allocation est demandée

Nom et prénom N° AVS *(voir carte suisse d'assurance-maladie)*	Date de naissance Sexe	Adresse de chaque enfant *(si différente de celle du requérant)*	Revenu propre de l'enfant *(salaire brut, indemnités journalières)* en CHF	L'enfant est-il				
				du mariage	du mariage précédent	hors mariage	du conjoint	recueilli ou adopté
756.	☐ M ☐ F			☐	☐	☐	☐	☐
756.	☐ M ☐ F			☐	☐	☐	☐	☐
756.	☐ M ☐ F			☐	☐	☐	☐	☐
756.	☐ M ☐ F			☐	☐	☐	☐	☐
756.	☐ M ☐ F			☐	☐	☐	☐	☐

Si vous revendiquez l'allocation de naissance

Au jour de l'accouchement, la mère était-elle domiciliée en Suisse depuis 9 mois au moins ? ☐ oui ☐ non

CAISSE CANTONALE VAUDOISE
DE COMPENSATION AVS

Rue des Moulins 3 – 1800 Vevey – Tél. : 021 964 12 11 – www.caisseavsvaud.ch

L'allocation est demandée à partir de *(jj/mm/aaaa)* :

Motif de la demande :

Déclaration et signature

Le requérant certifie avoir rempli le présent formulaire de manière complète et conforme à la vérité. Il s'engage à informer spontanément, sans retard, par écrit la Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales de tout changement de situation pouvant influer sur le droit aux allocations familiales, notamment un changement d'état civil *(mariage, séparation, divorce)*, de résidence *(également pour les enfants)* ou de situation professionnelle.

Par sa signature, le requérant donne son consentement explicite à ce que la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS procède à toute mesure d'instruction qui pourrait être nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales, y compris auprès d'autres autorités. En particulier, pour les dossiers ayant un rapport avec la France, le requérant consent à ce que la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS consulte les données inscrites au registre mis à disposition par la CAF française - concernant lui-même et les membres de sa famille - dans la mesure où cette consultation est nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales en Suisse.

En cas d'informations inexactes, incomplètes ou d'omissions, le requérant peut être tenu de restituer les prestations indûment touchées. Si le bénéficiaire a obtenu des prestations sur la base d'informations sciemment fausses ou inexactes, une plainte pénale peut être déposée auprès du Ministère public ; la sanction prononcée peut aller jusqu'à une peine privative de liberté, voire à une expulsion du territoire suisse lorsqu'il s'agit d'un ressortissant étranger *(articles 66a, 146 et 148a du Code pénal suisse, article 48 alinéa 1 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille)*.

Lieu et date :

Signature
du **requérant** :

Documents et justificatifs à présenter pour chaque demande *(sous forme de copies)* :

Dans tous les cas :

- le livret de famille ou le certificat de famille complet; à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants.

En cas de séparation ou de divorce :

- un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants.

Pour les enfants de parents non mariés :

- l'acte de reconnaissance, si existant,
- la convention sur l'autorité parentale, si existant.

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI.

Pour les enfants dès la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 25 ans révolus, aux études ou en apprentissage *(tout autre document ne sera pas pris en considération)* :

- une attestation officielle de l'établissement d'études mentionnant la période exacte de formation,
- un contrat d'apprentissage approuvé par l'autorité compétente,
- une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période exacte de formation.

Dans certains cas, la Caisse peut être amenée à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires.